

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 novembre 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2012-11-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière, assistent également à cette assemblée.

... le conseiller Bruno Lavallée a motivé son absence.

Rs.2012-11-347

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 05 novembre 2012 avec la modification suivante :

#### **REPORTER :**

Item 11.1

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-348

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2012.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2012 avec la modification suivante :

À la résolution 2012-10-345, nous aurions dû lire à la dernière ligne « **Le conseiller Yvon Robert vote d'accorder la dérogation mineure** » et « **Adoptée à la majorité des conseillers présents** » au lieu de « Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2012-11-349

#### **INVITATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON – LES GRANDES CONFÉRENCES.**

Attendu que la Chambre de Commerce de la région d'Acton invite les élus à la conférence offerte par Mathieu Dandenault qui aura lieu le 13 novembre 2012 dans le cadre des Grandes Conférences;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 105 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Chambre de Commerce de la région d'Acton afin de permettre à TROIS (3) personnes d'assister à cette conférence. Le coût du billet, incluant le buffet, est de 35 \$ par personne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-350

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY.**

Attendu que la Fondation du Centre hospitalier de Granby lance un appel afin de permettre d'améliorer concrètement la qualité des soins et services offerts à tous leurs patients;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation du Centre hospitalier de Granby à titre de contribution à leur campagne de financement.

**Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.**

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-351

**DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».**

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton pour l'achat d'une grande étoile dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

**Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.**

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-352

**ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE**

Suite à la lecture du budget révisé soumis par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice financier 2012, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter le budget révisé de l'exercice financier 2012 tel que soumis; la quote-part de la ville étant établie à 14 148 \$ au lieu de 13 704 \$ (quote-part établie lors du budget révisé le 26 juin 2012).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE**

Conformément à l'article 474.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le maire, M. Éric Charbonneau, dépose et fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Acton Vale. Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

**Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire sur la situation financière et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.**

Rs.2012-11-353

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD MARTIN AINSI QUE LA PATINOIRE SITUÉE AUX CHEVALIERS DE COLOMB.**

Suite à une offre de services soumise par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que la patinoire située aux Chevaliers de Colomb durant la saison hivernale 2012-2013, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que la patinoire située aux Chevaliers de Colomb durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des Incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2012;
- 2 500 \$ versés en 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-354

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 4 966 818 DU CADASTRE DU QUÉBEC À PLOMBERIE T.D.INC.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **PLOMBERIE T.D. INC.** le lot 4 966 818 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 93 mètres carrés, situé sur la rue Morgan au prix de 0.50 \$, du mètre carré, plus T.P.S. et T.V.Q., payé comptant;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-355

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2013.**

Attendu que le cabinet Therrien Couture Avocats S.E.N.C.R.L. soumet une offre de services professionnels pour agir à titre d'avocats de la Ville pour l'année 2013;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et la greffière à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats S.E.N.C.R.L., au besoin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 21 septembre 2012;

D'autoriser à cet effet une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-412 du budget de l'an 2013;

De désigner Me Bernadette Doyon responsable du dossier général de la Ville d'Acton Vale pour ladite période.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-356

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES OFFRES D'ACHAT POUR LES TERRAINS DE LA RUE PELCHAT.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser le maire, la directrice générale et la greffière à signer pour et au nom de la Ville les éventuelles offres d'achat pour les terrains de la rue Pelchat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-357

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT D'HUILE À CHAUFFAGE POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2012 AU 01 DÉCEMBRE 2015 – PROJET 2012-01A.**

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que le paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-00-632 pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de l'**huile à chauffage** pour la période du 01 décembre 2012 au 01 décembre 2015 - Projet 2012-01A;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : Paul Dupont & Fils Inc., au coût de 0,8990 \$ du litre, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-358

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE DIESEL CLAIR POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2012 AU 01 DÉCEMBRE 2015, PROJET 2012-01B.**

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que le paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-00-631 pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de **diesel clair** pour la période du 01 décembre 2012 au 01 décembre 2015 - Projet 2012-01B;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : Paul Dupont & Fils Inc., au coût de 1,1360 \$ du litre, plus taxes pour le diesel -25° C et au coût de 1,1810 \$ du litre, plus taxes pour le diesel - 40° C.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'urbanisme et liste des permis émis (S. Boisvert);
- b) Service des incendies.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-11-359

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-09-2012 au 31-10-2012	626 400.92 \$
• Paiements par AccèsD du 28-09-2012 au 31-10-2012	61 316.73 \$

• Salaires, REER, DAS pour le mois d'octobre 2012	174 714.94 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois d'octobre 2012	188 950.27 \$
<b>Grand Total</b>	<b>1 051 382.86 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-360

**RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.**

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 31 octobre 2012, pour un montant total de 302.69 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-361

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES POUR LE RENOUELEMENT DE TARIFICATION À INTERVENIR AVEC BELL MOBILITÉ, POUR UNE DURÉE DE 3 ANS.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le renouvellement de tarification à intervenir avec Bell Mobilité du 01 décembre 2012 au 30 novembre 2015;

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de tarification à intervenir avec Bell Mobilité pour une durée de 3 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-362

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'UTILISATION DE CERTAINS POSTES BUDGÉTAIRES AFIN DE COMPENSER UNE SOMME DE 30 525 \$.**

Attendu qu'en vertu de l'article 554.1 de la Loi sur les cités et villes qu'une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt, peut être destinée à renflouer le fonds général;

Attendu qu'un excédent de 30 525 \$ n'a pu être renfloué par le règlement 230-2012 pour des dépenses encourues avant l'adoption de ce règlement;

Attendu que cette somme n'a pas été prévue au budget et doit être assumée par le fonds général;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser l'utilisation du budget des postes suivants afin de compenser cette somme de 30 525 \$, soient :

02-320-00-521	Entretien et réparation Infrastructures	775 \$
02-390-00-522	Entretien et réparation – Garage municipal	2 000 \$
02-390-00-525	Entretien et réparation – Véhicules	4 210 \$
02-390-00-526	Entretien et réparation – Machinerie	3 000 \$
02-390-00-631	Essence et huile diesel	4 670 \$
02-390-00-632	Huile à chauffage – Garage municipal	3 870 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	<u>12 000 \$</u>
		<u><b>30 525 \$</b></u>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-363

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES D'UN ACTE DE CONSENTEMENT DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUEBEC ET BELL CANADA.**

Attendu que Me François Deslandes soumet, un projet de servitude de passage à être consenti à Hydro-Québec et Bell Canada par la Ville d'Acton Vale, sur une partie des lots **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS (5 084 943), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE (5 084 944), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-CINQ (5 084 945), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX (5 084 946), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SEPT (5 084 947), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (5 084 948), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF (5 084 949), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE (5 084 950), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS CINQUANTE-ET-UN (5 084 951), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (5 084 952), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX (5 084 956), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT (5 084 957), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (5 084 958), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF (5 084 959), CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TROIS (5 084 963), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, situé sur la rue Pelchat;**



Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires desdites servitudes de passage;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la ville d'Acton Vale accepte l'acte de servitude de passage (aérien-souterrain), soumis par Me François Deslandes, à être consenti par la Ville d'Acton Vale à Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS (5 084 943)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE (5 084 944)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-CINQ (5 084 945)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX (5 084 946)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SEPT (5 084 947)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (5 084 948)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF (5 084 949)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE (5 084 950)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-ET-UN (5 084 951)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (5 084 952)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX (5 084 956)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT (5 084 957)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (5 084 958)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF (5 084 959)**, **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TROIS (5 084 963)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, situés sur la rue Pelchat;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution notamment l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-364

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR DANIEL DENIS ET MADAME SABRINA DELORME.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR DANIEL DENIS ET MADAME SABRINA DELORME** le lot 5 084 960 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 996.2 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 28 180.20 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR DANIEL DENIS ET MADAME SABRINA DELORME** ont versé un montant de 2 818.02 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 22 octobre 2012;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-365

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 959 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME ALEXANDRA DESSORT.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MADAME ALEXANDRA DESSORT** le lot 5 084 959 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 973.7 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 27 543.72 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MADAME ALEXANDRA DESSORT** a versé un montant de 2 754.37 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 22 octobre 2012;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-366

**DEMANDE D'APPUI POUR UNE INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU SAVOIE À SAINT-THÉODORE D'ACTON.**

Attendu que la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton a déposé une demande d'intervention dans le cours d'eau Savoie;

Attendu que ce cours d'eau relie le territoire de Saint-Théodore d'Acton et d'Acton Vale;

Attendu que lors de l'inspection effectuée par la personne désignée de la municipalité de Saint-Théodore d'Acton, ce dernier a pu constater qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage de ce cours d'eau;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville appuie cette demande d'intervention déposée par la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

Que la Ville choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... L'item 11.1 est reporté à une séance ultérieure.**

Rs.2012-11-367

**DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME « DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA) »**

Attendu que la Ville d'Acton Vale accepte de devenir Organisme locale agréé (OLA) dans le cadre du programme Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA), présenté par l'organisme Loisir et Sport Montérégie;

Attendu que la Ville d'Acton Vale propose la candidature de Madame Angélique Bochatay pour l'obtention de la certification « Cadre responsable de formation »;

Attendu qu'une demande d'aide financière est soumise au Conseil pour défrayer les frais de cette formation, à concurrence de 200 \$;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'appuyer la participation de Madame Angélique Bochatay pour l'obtention de la certification « Cadre responsable de formation »;

D'autoriser une dépense pour les frais d'inscription de cette formation à concurrence de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-970 à Loisir et Sport Montérégie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-368

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 18 novembre 2012;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit servir des boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le récréologue, Jean-Guy Rocheleau, à présenter une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de cet événement qui aura lieu le 18 novembre 2012.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-369

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. JEAN CHARPENTIER & DIANE BISSONNETTE CHARPENTIER).**

Considérant que monsieur Jean Charpentier et madame Diane Bissonnette Charpentier désirent soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but d'obtenir une autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole sur le lot 1 957 247 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 513,4 mètres carrés, et ce, en vue d'y construire une nouvelle résidence de type chalet, pour fins d'habitation résidentielle.

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 20.

Mme Colette Cottet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veut savoir quand le chemin Cloutier va être pavé.</li><li>• Émets des commentaires concernant les abris temporaires.</li></ul>
--------------------	---

M. Ernest Boyce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande au maire d'avoir des micros lors des séances, car les citoyens n'entendent pas dans la salle.</li> <li>• Où peut-on se procurer le rapport du maire?</li> </ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui la demande de Monsieur Boyce concernant la demande de micro.</li> <li>• Question concernant la demande de Jean-Sébastien Roy à la CPTAQ.</li> </ul>
Ginette Gagnon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe que le trottoir en face du 1144, Boulay a besoin de réparation.</li> </ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 27.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-sept minutes (20;27).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date